

TIKAROMA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 95 rue Ange Blaize, 35000 RENNES
979 742 376 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 5 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 5 juillet,
A 18 heures,

La Société TACA PATRIMOINE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 14 square Nicole Fontaine, 35135 CHANTEPIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 759 406 RCS RENNES,
Représentée par Monsieur Timothée MASSICOT, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société TIKAROMA,

Après avoir exposé que :

- ✓ Que la société TY'KARON a cédé à la date de ce jour la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de la société,
- ✓ Que les titres ayant été cédés à la société TACA PATRIMOINE, ladite cession n'était pas soumise à agrément,
- ✓ Que la société TY'KARON a également fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de Directeur Général,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Prise en compte du caractère unipersonnel de la société faisant suite à la cession des titres détenus par la société TY'KARON,
- Démission du Directeur général,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société TACA PATRIMOINE, Associée Unique ayant été informée de la cession de la totalité des titres détenus par la société TY'KARON dans le capital de la société à la société TACA PATRIMONE, prend acte de ce que ladite cession ayant eu lieu entre associés n'était pas soumise à l'agrément de la collectivité des associés et que la société TIKAROMA est devenue unipersonnelle.

DEUXIEME DÉCISION

La société TACA PATRIMOINE, Associée Unique, prend acte de ce que la société TY'KARON représentée par son Gérant Monsieur Karl RONCIER a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour et décide de ne pas pouvoir à son remplacement.

TROISIEM DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société TACA PATRIMOINE
Monsieur Timothée MASSICOT

DocuSigned by:
timothée MASSICOT
B60C3066CEFA45B...